



N° 23-05-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **11 Mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Etaient présents : M. Patrick CANCOUËT - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE -

Absents excusés : M. Marc CLOUET - Mme Claudine STEINMANN - M. Guy BOISSEAU - Mme Fatma YORAT - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS - Mme Cindy BARQUILLA.

Pouvoirs :

M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Lucien CORINTHE
M. Guy BOISSEAU pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Philippe HERCYK
Mme Célia JOUSSERAND pouvoir à M. Paul MOUSSARD
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	21
Nombre de Conseillers Votants	27
Date de convocation	04/05/2023
Date d'affichage	04/05/2023

Objet : **Compte Administratif de l'exercice 2022 - Commune**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° 23-03-18 du conseil municipal du 30 mars 2023 approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2022,

VU la commission des Finances du 9 mai 2023,

VU le courrier de la Préfecture en date du 21 avril 2023, informant la Collectivité d'une erreur d'arrondi du résultat N-2 dans le Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT que le solde de l'exercice 2021, repris en section d'investissement au Compte administratif 2022, est 1 998 890,62 € et non de 1 998 891,06 €

Accusé de réception en préfecture
22502887-20230511-2023-05-26-BF
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

CONSIDERANT qu'il est inscrit, en déficit d'investissement, dans le compte de gestion - 1 434 912,44 € contre 1 434 912,82 € dans le compte administratif,

CONSIDERANT Cette différence provient de l'arrondi du résultat N-2 dans le CA (1 998 891 € au lieu de 1 998 890,62 €).

CONSIDERANT qu'il convient de corriger cette erreur afin de mettre en adéquation, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que la délibération et la maquette étant erronées, une nouvelle délibération du Conseil Municipal doit être prise pour approuver le Compte Administratif 2022 modifié,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD, conseiller délégué aux finances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CHAUVEAU, 2^{ème} Maire Adjoint déléguée à l'action intergénérationnelle et à la santé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

<input type="checkbox"/> Recettes.....	10 206 467,52 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	8 700 901,66 €
soit un excédent de	1 505 565,86 €

Section d'Investissement

<input type="checkbox"/> Recettes	3 541 267,40 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	4 976 179,84 €
Dont report de l'exercice N-1 : 1 998 890,62 €	
soit un déficit de	1 434 912,44 €

Sections de Fonctionnement et d'Investissement confondues

Excédent global cumulé des sections 70 653,42 €

Publiée - Notifiée

Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUÉ



Le Secrétaire de séance
Amalia CAPITAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230511-2023-05-26-BF
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023